



FINANCEMENT DE COURS PAR LE CHEQUE FORMATION

A REMPLIR PAR L'INSTITUTION DE FORMATION

No. de référence Chèque annuel de formation du cours :.....

No. de référence Chèque annuel de formation de l'institution :.....

Titre du cours :.....

Date du début du cours :.....

Date :..... Nom du représentant de l'institution :.....

A LIRE ATTENTIVEMENT PAR LE DEMANDEUR DE CHEQUE

Comment faire votre demande de chèque ?

1. Réunissez les éléments suivants :

- les deux numéros de référence ci-dessus ainsi que la date du début des cours
- votre date d'arrivée à Genève ou, pour les frontaliers, la date du début du contrat de travail
- votre numéro de contribuable (il figure sur votre feuille d'impôt) ou votre numéro AVS.

2. Faites votre demande de Chèque :

Par Internet sur www.geneve.ch/caf.

3. Au cas où vous ne maîtrisez pas Internet, rendez-vous à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, Cité des Métiers et de la Formation (1^{er} étage) à Plainpalais, ou à Meyrin, ou à Onex.

Soyez attentif au fait que votre demande de chèque doit être faite avant la date du début du cours et qu'aucun document ne doit être envoyé à l'OFPC.

Comment votre demande est-elle traitée ?

Une fois votre demande enregistrée, elle est traitée par le Service des allocations d'études et d'apprentissage (SAEA) de la manière suivante :

- la décision vous parviendra par courrier
- des éléments complémentaires peuvent vous être demandés (dans ce cas, veillez bien à les faire parvenir au SAEA dont l'adresse figurera dans le courrier qui vous sera adressé). Veuillez ne rien envoyer sans demande explicite de ce Service.
- en cas de décision positive, le chèque vous est envoyé et vous le remettez à l'Institution de formation.